

**COMPTE RENDU
DU SOMMET DE MONTRÉAL
5 ET 6 JUIN 2002**

**ANNEXE 3
Propositions finales**

**Atelier 1.2
Le renforcement du dynamisme culturel,
des capacités d'innovations, de création et de savoir**

Atelier 1.2

Le renforcement du dynamisme culturel, des capacités d'innovation, de création et de savoir

1. LA PROPOSITION

Montréal est une ville de savoir et une métropole culturelle et internationale par son capital humain, ses capacités d'innovation, sa créativité, sa vitalité et sa diversité culturelle. Elle offre un environnement urbain de haut niveau, tant au centre que dans ses arrondissements, avec ses infrastructures culturelles, d'enseignement, de communication et de recherche exceptionnelles, ouvertes sur le monde.

Dans le contexte de la nouvelle économie du savoir, de la globalisation des marchés et de la rapidité des changements technologiques et scientifiques, Montréal doit renforcer sa vocation de ville de culture et de savoir en créant un contexte qui mobilise ses citoyens, ses institutions, ses partenaires socio-économiques vers la valorisation de l'apprentissage, le développement des talents, de l'innovation, de la création, le transfert des compétences et la conscientisation au patrimoine sous toutes ses formes.

Cette démarche inclusive doit se traduire dans une stratégie montréalaise qui met en place les partenariats politiques, institutionnels et communautaires requis pour renforcer son rôle de métropole d'innovation, de création et de savoir, branchée sur le XXI^e siècle.

La Ville de Montréal doit s'approprier sa vocation de ville du savoir et de culture et en assurer la valorisation, la promotion, le soutien et l'accessibilité.

1.1 DESCRIPTION DE LA PROPOSITION

Faire de Montréal, ville de culture et de savoir, un carrefour d'innovation, d'excellence, de créativité, de compétences, de talents et d'apprentissage par une stratégie articulée selon trois volets :

- ❑ Le développement et la valorisation du capital humain et de la recherche.
- ❑ La consolidation des infrastructures nécessaires au développement et à la valorisation du capital humain et de la recherche.
- ❑ La mobilisation inclusive de toutes les forces vives de la nouvelle collectivité montréalaise tant au niveau des arrondissements que de l'ensemble de la ville.

1.2 VOLETS, ACTIONS ET MESURES

1.2.1 *Premier volet* : Investir dans le développement des compétences et du talent ainsi que dans la formation continue du capital humain

Ce premier volet de la proposition est réalisé par l'action suivante, à laquelle sont associées trois mesures :

PREMIÈRE ACTION DU PREMIER VOLET

Développer une mobilisation et une convergence des ressources et des actions des réseaux du savoir, de l'économie, de la culture et des communications autour d'une **politique cadre du savoir et de la culture mettant l'emphase sur l'accès à la connaissance, l'innovation et la créativité**, constituant un axe stratégique de développement du capital humain, des compétences et du talent montréalais à travers les politiques, programmes et initiatives sectorielles et municipales en matière notamment de développement culturel, de développement économique, de mise en valeur du patrimoine et d'aménagement du territoire.

MESURE 1 : Suite au Sommet, mettre sur pied deux chantiers dont l'un sur le développement du savoir portant sur le transfert, la génération, la valorisation et l'accès du savoir; le second chantier portant sur le développement de la culture. Les travaux de ces deux chantiers devront se faire en convergence, selon un échéancier déterminé et en fonction des

particularités propres à chacune des dynamiques des réseaux impliqués.

MESURE 2 : En développant, sous l'égide de la Ville, une cellule permanente de prospective interne qui animera un chantier de prospective et de partenariat pour le territoire de Montréal en matière de savoir, d'innovation et de création, regroupant dans une formule mixte d'observatoire et de lieux de concertation, les intervenants institutionnels et associatifs plurisectoriels, afin de cibler les enjeux, faire les consensus et orienter les actions structurantes.

MESURE 3 : En augmentant d'une façon significative, progressivement d'ici 2005, les fonds mis à la disposition du Conseil des arts de Montréal pour en faire un levier majeur et stratégique du développement artistique de la métropole tout en favorisant l'actualisation de son mandat, notamment en ce qui a trait à l'émergence des artistes émergents et de la relève, et l'autonomie de son fonctionnement.

MESURE 4 : En dotant la métropole d'une entente intergouvernementale et d'un plan d'investissement quinquennal destinés à soutenir l'émergence de projets novateurs et structurants encourageant l'accueil international et le développement d'expertise et de talents à Montréal selon divers parcours souples d'apprentissage, complémentaires aux missions des institutions publiques ou selon des démarches de perfectionnement et de recherche plus sectorielles telles :

- des instituts de recherche spécialisés;
- des chaires d'excellence;
- des rencontres et événements internationaux;
- des protocoles d'échange d'expertise;
- des incubateurs de création;
- des lieux d'accueil et des résidences d'artistes;
- des stages de formation en entreprise;
- les institutions muséales;
- le conseil du patrimoine;
- le projet « Montréal, pôle universitaire »;
- l'accueil des étudiants de l'extérieur;
- des lieux de création et de diffusion traditionnels et non traditionnels favorisant

l'intégration et l'expression des artistes de la relève.

- MESURE 5 : En identifiant et développant sur le territoire, en complémentarité avec les six pôles touristiques existants, des pôles de culture et de savoir¹, tant à l'échelle métropolitaine que des arrondissements, offrant aux populations créatives montréalaises un environnement identitaire et diversifié ainsi qu'un cadre de vie stimulant la curiosité, la découverte et les échanges tant au quotidien qu'à travers divers équipements et services culturels, accessibles et conviviaux, notamment par :
- ❑ des incitatifs fiscaux et réglementaires aux promoteurs privés;
 - ❑ des projets d'équipements culturels et patrimoniaux publics et une meilleure utilisation des équipements existants;
 - ❑ une mise en valeur de l'environnement urbain;
 - ❑ un aménagement et une signalisation originaux;
 - ❑ une animation publique régulière et de qualité;
 - ❑ une promotion régionale, nationale et internationale des pôles de culture et de savoir.

1.2.2 Second volet : Consolider les infrastructures organisationnelles, institutionnelles, communicationnelles et techniques de Montréal en matière de savoir et de culture

Le second volet est structuré en deux actions, auxquelles sont associées quatre mesures.

PREMIÈRE ACTION DU SECOND VOLET :

Doter les arrondissements de la nouvelle Ville de Montréal d'un **réseau de bibliothèques publiques**, pour l'ensemble des citoyens et des citoyennes de l'île, qui reflètent ses objectifs de métropole de culture et de savoir inclusive et multiculturelle.

¹ Le Quartier des spectacles, l'ancienne carrière Miron dans le quartier Saint-Michel ainsi que la zone entourant le Canal de Lachine constituent des exemples de développement de pôles de culture et de savoir.

MESURE 6 : Définir et appliquer une stratégie de développement et un plan de financement du réseau des bibliothèques visant notamment un rattrapage pour les bibliothèques les moins nanties et des investissements majeurs en matière de ressources humaines, d'espaces, de collections, d'équipements, de réseautage et de rehaussement technologique et informatique, en s'assurant d'une complémentarité de services entre ce réseau et la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ).

MESURE 6.1 : Consolider et compléter, au besoin, le réseau consacré au développement culturel, de savoir et d'innovation dans tous les arrondissements (maisons de la culture, bibliothèques, musées, théâtres, salles de spectacles ou de cinéma, centres d'expositions, centres d'artistes, sites patrimoniaux, centres de recherche, résidences d'artistes, lieux alternatifs, sites extérieurs, etc.) afin que des manifestations culturelles de qualité soient accessibles à tous les citoyens.

DEUXIÈME ACTION DU SECOND VOLET :

Faire de Montréal une véritable cité branchée en développant les réseaux technologiques et les infrastructures numériques et en facilitant la circulation de l'information entre les institutions de savoir et de culture.

MESURE 7 : Se doter d'une vision et d'un plan de développement des réseaux technologiques et des infrastructures numériques afin que Montréal s'affirme comme ville de culture et de savoir² de calibre mondial.

MESURE 8 : Créer le portail Internet de Montréal, ville de culture et de savoir, comprenant notamment une carte géographique virtuelle identifiant et mettant en réseau l'ensemble des intervenants et des ressources existants liés à la culture, à

² Cette dénomination inclut le concept de ville ou région apprenante qui est de plus en plus répandu en Europe et aux États-Unis. La volonté de placer l'innovation et l'apprentissage, tant individuel qu'institutionnel, au cœur de la stratégie de développement des villes ou régions, singularise le concept de ville ou région apprenante.

l'apprentissage et au savoir (plate-forme numérique)³.

MESURE 9 : Mettre en œuvre un plan de communication de la ville de culture et de savoir, incluant la diffusion du contenu de son portail, auprès de la collectivité montréalaise selon divers moyens (Internet, télévision, bottins, journaux, courrier postal, etc.).

1.2.3 Troisième volet : Rejoindre, associer et mobiliser l'ensemble de la population dans une démarche inclusive d'accès élargi au savoir et à la culture

ACTION DU TROISIÈME VOLET :

Développer la qualité et l'accessibilité des services et des programmations de proximité et stimuler l'implication des citoyens pour **accroître de façon significative la participation et l'apport des populations** de tous âges, toutes origines linguistiques et ethnoculturelles ainsi que des divers groupes minoritaires, à l'essor de la communauté et **la fréquentation des publics** aux lieux et équipements du savoir, de la culture et du patrimoine montréalais.

MESURE 10 : En mettant en place dans chaque arrondissement des comités consultatifs sur la culture, le savoir et le patrimoine constitués d'élus, de citoyens, d'organismes et d'intervenants professionnels locaux de ces trois secteurs pour participer ensemble à l'élaboration des orientations et des plans de développement, ainsi qu'une instance de concertation consultative centrale au plan municipal.

MESURE 11 : En développant, particulièrement pour les jeunes, des programmes culturels d'initiation, d'éducation et de promotion de la connaissance, notamment pour lutter contre le décrochage scolaire, en partenariat avec les milieux éducatifs, culturels, scientifiques et communautaires les paliers gouvernementaux (dans le cadre de leurs juridictions respectives) et les entreprises privées. Cette mesure devra être prise en compte par les chantiers sur le savoir et la culture.

³ À titre d'exemple, voir le site Internet de la région du Nord-Pas-de-Calais (<http://www.cr-npdc.fr/accueil.htm>)